

LE SECTEUR BANCAIRE ITALIEN FACE AUX TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES ET À LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE

GIOVANNI AJASSA*

Depuis 2008, l'économie italienne traverse la plus longue et la plus grave crise depuis la Seconde Guerre mondiale. À la fin de 2012, le PIB réel de l'Italie était retombé à son niveau de 2002. Le taux de chômage, en particulier chez les jeunes, s'est envolé vers des sommets sans précédent. Compte tenu du niveau élevé de la dette publique, le pays n'a pas d'autre choix que d'appliquer des politiques prudentes afin de contenir le déficit budgétaire. La corrélation négative à court terme entre assainissement budgétaire et croissance économique s'est conjuguée à l'onde de choc financière de la crise souveraine du sud de l'Europe. Face à une telle pression, le secteur bancaire italien « a fait preuve d'une remarquable capacité de résistance », comme l'a officiellement déclaré le Programme d'évaluation du secteur financier en Italie du FMI (Fonds monétaire international) en mars 2013 (IMF, 2013).

123

Cette résistance à la succession de chocs financiers et réels repose sur de solides conditions de départ, un bon niveau de conformité des banques italiennes aux nouvelles règles en matière de fonds propres, une surveillance attentive de la Banque d'Italie et, dernier élément, mais non des moindres, le recours temporaire des banques italiennes

* Directeur des études économiques, BNL – Groupe BNP Paribas, Rome.
Contact : Giovanni.Ajassa@BNLMAIL.COM.

L'auteur tient à remercier Silvano Carletti et Carla Russo pour leur aide et leurs remarques. Les opinions et les erreurs qui pourraient subsister sont celles de l'auteur et n'engagent pas la responsabilité de la BNL, ni du Groupe BNP Paribas.

aux mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque centrale européenne (BCE) qui a atténué les conséquences dangereuses de la crise de la dette souveraine et de la fragmentation financière. Pourtant, l'intensité et la durée de la crise ont entraîné d'importantes répercussions indirectes (Panetta, 2013) sur l'activité et les résultats du secteur. Pour n'en citer que deux, la récession économique a profondément détérioré la qualité des prêts et la crise souveraine a restreint les sources et augmenté le coût du financement. Ces deux éléments ont eu un impact négatif sur la situation du marché du crédit ainsi que sur la rentabilité des banques.

Au-delà de l'évolution cyclique, les effets de la crise et de la récession sont étroitement liés aux changements à long terme qui s'opèrent au sein du secteur bancaire italien. La réponse à la crise pourrait accélérer et intensifier le processus de transformation profonde impliquant la structure, le comportement et la performance du système bancaire italien des deux dernières décennies, depuis la privatisation des grandes banques dans les années 1990 et l'introduction de l'euro en 1999. Avec le lourd fardeau de la récession économique, les anciens et les nouveaux défis – de l'internationalisation du secteur manufacturier à la dématérialisation des services bancaires – influenceront sur les modèles de gestion ainsi que sur la future rentabilité du secteur bancaire italien.

124

STRUCTURE : RÉAJUSTEMENT DU NOMBRE DE BANQUES, DE SUCCURSALES ET D'EMPLOYÉS

Le système bancaire italien compte 700 banques, quelque 33 000 succursales et environ 315 000 employés. Si l'on jugeait auparavant le nombre de banques excessif et celui de succursales insuffisant (De Bonis *et al.*, 2012), au cours des quinze dernières années, la structure du système bancaire italien a subi une profonde transformation qui s'est soldée par une baisse du nombre de banques et une hausse du nombre de succursales. Un processus de réduction progressive du nombre total d'employés s'est également mis en place.

La lente diminution du nombre de banques s'est amorcée à la fin des années 1980 avec la fin du régime des contrôles administratifs des établissements de crédit. Cette évolution s'est ensuite régulièrement poursuivie au cours de la décennie entre l'introduction de l'euro et le début de la crise financière internationale et au cours des cinq dernières années, qui ont été sévèrement marquées par la récession à double creux qui a frappé l'économie italienne. S'élevant à 1 200 en 1990 et à 900 à la fin de 1998, le nombre total d'établissements de crédit en Italie en janvier 2013 n'était plus que de 703. Néanmoins, le nombre de banques en Italie reste légèrement supérieur au nombre de banques en France et représente plus du double du nombre de banques en Espagne.

En termes de concentration, la part de marché calculée d'après le total des actifs détenus par les cinq principaux établissements de crédit a augmenté en Italie, passant de 25,2 % en 1997 à 33,1 % en 2007 et 39,5 % en 2011. Cette tendance en faveur d'une concentration accrue – également confirmée par l'indice de Herfindahl – est commune aux principaux partenaires de la zone euro. Quoique en hausse, en 2011, le ratio de concentration des cinq plus grandes banques en Italie était plus faible qu'en France (48,3 %) et qu'en Espagne (48,1 %), mais sensiblement plus élevé qu'en Allemagne (33,5 %).

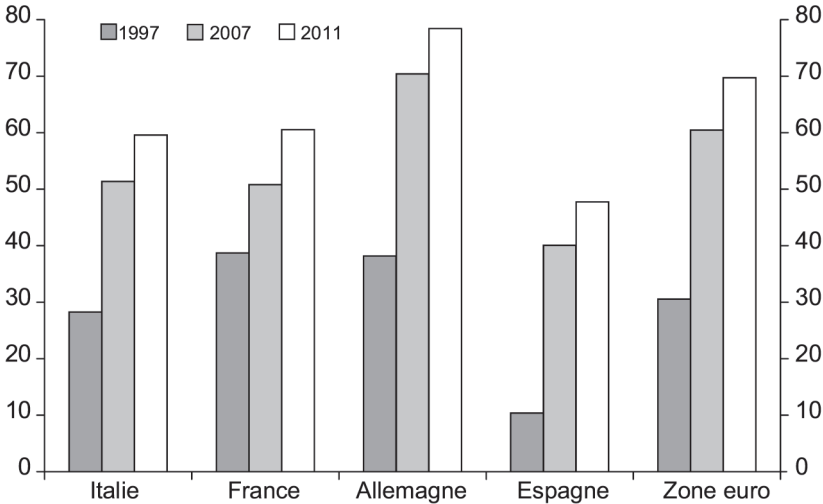
Par ailleurs, entre 2002 et 2011, la concentration des marchés locaux des services bancaires en Italie a baissé pour les activités de dépôt et de prêt aux ménages, mais a légèrement augmenté pour les activités de prêt aux entreprises (Bank of Italy, 2012). À l'intérieur des frontières, de petits intermédiaires se sont développés en dehors de leur zone géographique habituelle, par le biais à la fois de la croissance interne et de l'acquisition de banques régionales ou locales. Dans l'ensemble, le nombre moyen de banques par province est resté assez stable (27 banques par province de 2002 à 2011).

Suivant une autre tendance, le développement du réseau de succursales bancaires s'est poursuivi en Italie jusqu'à la fin de 2008, quand le nombre de succursales a atteint son maximum historique de 34 169, soit une hausse de 25 % depuis l'introduction de l'euro en 1999. À partir de 2008, cette expansion s'est arrêtée et le nombre de succursales a commencé à diminuer avec une baisse de 2 points de pourcentage au cours des trois années suivantes. La France a connu la même évolution historique, l'année 2008 ayant également marqué un tournant. L'Allemagne a de son côté montré une tendance constante à la baisse au cours des quinze dernières années.

Grâce à la hausse considérable enregistrée dans les dix premières années suivant l'introduction de l'euro, la densité des succursales de banques nationales par rapport à la population en Italie a rattrapé les moyennes européennes. En 2011, en Italie, on comptait 55 succursales bancaires pour 100 000 habitants, contre 59 en France et 53 en moyenne pour la zone euro. La densité des succursales est bien plus faible en Allemagne (46) et plus élevée en Espagne (87). La convergence obtenue sur le plan des ratios par rapport à la population ne se retrouve pas pour la productivité des succursales. De 1997 à 2011, le total des actifs par succursale en Italie a augmenté, passant de 64 M€ à 121 M€. Quoique en hausse, le résultat italien demeure remarquablement inférieur aux 190 M€ et 219 M€ du total des actifs par succursale correspondant respectivement à la zone euro dans son ensemble et à la France. Un écart plus réduit, mais néanmoins important, apparaît si

l'on s'intéresse au ratio de prêts par succursale qui s'élève à 60 M€ en Italie (cf. graphique 1), chiffre identique à celui de la France, mais inférieur de 14 % à la moyenne de la zone euro (70 M€).

Graphique 1
Prêts par succursale
(en M€)



126

Source : calculs de la BCE.

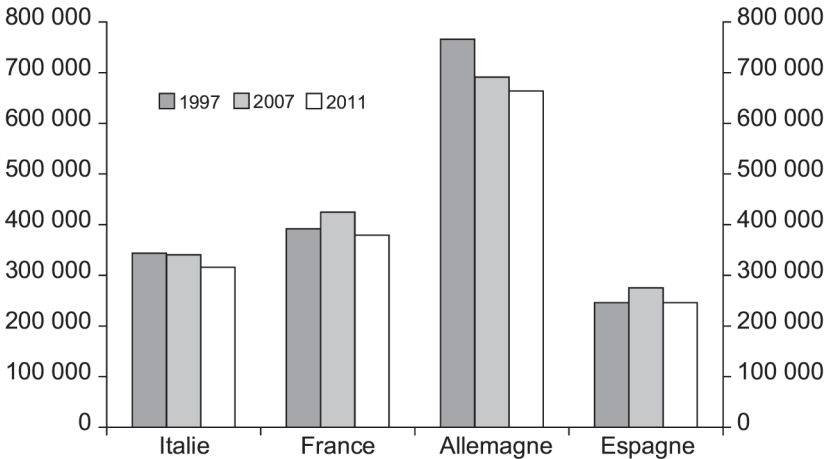
L'Italie reste derrière les autres principaux partenaires de la zone euro concernant l'implantation à l'étranger. En décembre 2012, les succursales pleinement opérationnelles à l'étranger étaient au nombre de 58, dont seulement 4 en Chine. Le réseau à l'étranger est minime par rapport au poids de l'Italie dans le commerce international et l'IDE (investissement direct étranger). La présence de succursales de banques italiennes à l'étranger n'est significative qu'en Suisse, dans la zone euro et dans les pays d'Europe centrale et de l'Est (Bank of Italy, 2012). Cela laisse le champ libre aux filiales de banques étrangères en Italie pour combler l'écart et répondre à la demande croissante de services bancaires à valeur ajoutée de la part des entreprises italiennes dynamiques fortement impliquées dans des activités à l'international dans les régions à forte croissance comme l'Asie de l'Est et les États-Unis. BNP Paribas est certainement le plus important de ces acteurs étrangers. Au total, à la fin de 2011, on comptait 24 filiales de banques étrangères en fonction en Italie, dont 2 figuraient parmi les dix plus grands groupes bancaires.

Réduire davantage le nombre de succursales en Italie permettrait d'améliorer la productivité. Cette tendance va être renforcée par deux forces simultanées. Premièrement, les conséquences de la longue et sévère récession économique vont inciter les banques à appliquer avec encore plus de vigueur les stratégies basées sur la simplification de l'organisation et la maîtrise des coûts. Les clients, qui subissent tout autant la crise et la récession, seront de plus en plus demandeurs de services simples et à bas coûts. Deuxièmement, la diffusion vaste et rapide des services bancaires dématérialisés – c'est-à-dire le remplacement des services bancaires multicanaux par des services bancaires en direct – va significativement limiter les raisons de disposer de vastes réseaux de succursales à travers le pays.

La redondance des réseaux physiques et distants va rapidement laisser place à un modèle de gestion assez différent dans lequel les canaux distants pourront remplacer les succursales classiques pour la prestation de services à faible valeur ajoutée et fortement standardisés (McKinsey, 2012). Ce processus a déjà débuté pour la gestion des liquidités ainsi que pour les clients à fort potentiel financier ou technologique. La dureté de la récession pourrait accélérer et accentuer cette évolution. Dans l'ensemble, selon les récentes estimations publiées par un grand centre de recherche indépendant italien (Prometeia, 2012), l'excédent de succursales au cours des dix prochaines années pourrait représenter 20 % du réseau existant, ce qui revient à la suppression de près de 6 000 succursales.

Comme pour les banques et les succursales, le réajustement du nombre d'employés représente un défi structurel auquel fait face l'Italie depuis les vingt dernières années. Dans les années 1990 et jusqu'à l'arrivée de la crise financière mondiale, l'excès de main-d'œuvre dans le secteur bancaire était dû aux processus de privatisations et de fusions qui avaient débuté avec l'entrée en vigueur de la loi Amato-Carli en 1990 et de la réglementation de 1993 – *Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia* – qui ont amorcé un changement fondamental en faveur d'un modèle bancaire universel. La création d'un fonds de solidarité (*Fondi Esuberi*) conjointement financé par les banques et leurs employés et géré par l'Association bancaire italienne (ABI) a permis le départ à la retraite anticipée de plus de 30 000 employés en quinze ans¹.

Graphique 2
Nombre d'employés de banques



Source : calculs de la BCE.

128

Le réajustement de l'effectif a été réalisé en collaboration et en accord avec les banques et les syndicats. Poursuivre dans la même direction représente également une priorité pour l'avenir : les répercussions de la récession économique et de la crise financière conjuguées aux changements de stratégie en matière de technologies et de ressources accentuent aujourd'hui le besoin pour les banques d'optimiser davantage le nombre d'employés. Toutefois, de nouveaux outils doivent être envisagés étant donné que la viabilité de l'ancien fonds de solidarité est aujourd'hui remise en question par de nouvelles réglementations relatives aux retraites, dont le décret « Sauver l'Italie » paru à la fin de 2011 qui a fait reculer de soixante-deux ans à soixante-sept ans (voire soixante-dix ans au maximum) l'âge officiel de la retraite (ABI, 2012).

Les plans d'action récemment publiés par les principaux groupes bancaires cotés fixent des objectifs de réduction à hauteur d'environ 35 000 équivalents temps plein, soit plus de 10 % du nombre global d'employés du secteur bancaire. Outre l'optimisation des coûts, ces plans visent également le rajeunissement des effectifs, l'âge moyen des employés en Italie étant d'environ quarante-quatre ans et près d'un dixième des employés de banques étant âgés de cinquante-cinq ans ou plus. Ce rajeunissement permettrait non seulement de diminuer les coûts d'exploitation, mais également de mieux gérer l'application massive des nouvelles technologies numériques aux services bancaires pour les particuliers.

En bref, la crise économique et la révolution numérique vont accélérer l'évolution, jusqu'ici assez progressive, de la structure du secteur bancaire italien. Au-delà du nombre de succursales et d'employés, le changement pourrait également s'étendre à la structure du capital social. L'un des principaux problèmes est lié au rôle des fondations. Les fondations bancaires italiennes sont des personnes morales de droit privé qui ont commencé dans les années 1990 à remplacer les propriétaires publics au contrôle des banques alors privatisées. En 2010, les fondations détenaient des parts à hauteur de plus de 5 % dans plus de cinquante banques (De Bonis *et al.*, 2012). Dans deux grandes banques – dont la banque Monte dei Paschi di Siena (MPS) –, leur participation était supérieure à 20 %.

Grâce à leurs liens étroits avec les communautés et institutions locales, les fondations ont assuré la stabilité des structures et ont fortement soutenu les banques italiennes dans les moments les plus difficiles. Toutefois, comme la crise qui a frappé MPS l'a montré, leur présence généralisée et leur structure de gouvernance particulière nécessitent un examen approfondi (IMF, 2013). Cela pourrait impliquer de nouvelles innovations en matière de cadre juridique et de surveillance externe en vue d'accroître la transparence, d'améliorer la gouvernance et de renforcer la gestion.

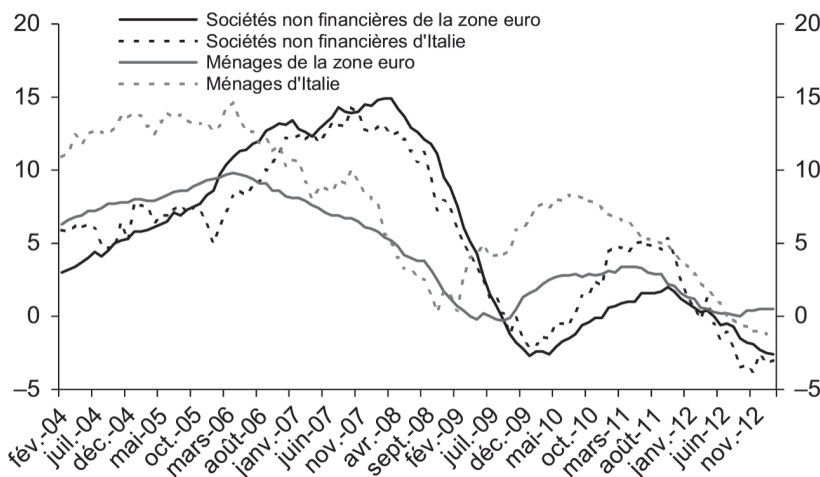
COMPORTEMENTS

De la baisse du volume de prêts...

Selon les prévisions générales, d'ici au milieu de 2013, le PIB en volume de l'Italie aura chuté de 8 % depuis le début de la récession au premier trimestre 2008. Entre ce moment et le dernier trimestre 2012, le revenu réel disponible des ménages italiens a diminué de 10 % et l'excédent brut d'exploitation réel des sociétés italiennes non financières a baissé de 15 %. Si l'on ajoute les problèmes de financement causés par la crise souveraine et une destruction de plus de 600 000 emplois, l'impact de la récession sur le secteur bancaire est majeur. La pénurie de liquidités n'a pas donné lieu à une crise totale du crédit grâce au soutien de la BCE et de l'Eurosystème. Néanmoins, la baisse des prêts bancaires au secteur privé non financier s'élevait à environ 40 Md€ en 2012. Des données complémentaires pour avril 2013 indiquent une contraction sur douze mois de 4,1 % des prêts aux entreprises et de 1,4 % des prêts aux ménages. Dans l'ensemble, la chute du crédit aux entreprises reflète principalement des facteurs liés à la demande, à savoir la baisse de la production et des investissements qui, à un autre niveau, sont également responsables d'une hausse importante des prêts improductifs (Visco, 2013) : le nombre d'entreprises ayant entamé des procédures de faillite s'élevait à 12 442 en 2012

et à 4 218 au premier trimestre 2013. De 2009 à 2012, plus de 45 000 entreprises italiennes se sont trouvées en cessation de paiement (Cerved Group, 2013).

Graphique 3
Prêts aux sociétés non financières et aux ménages
(en % sur 12 mois)



130

Source : calculs de la BCE.

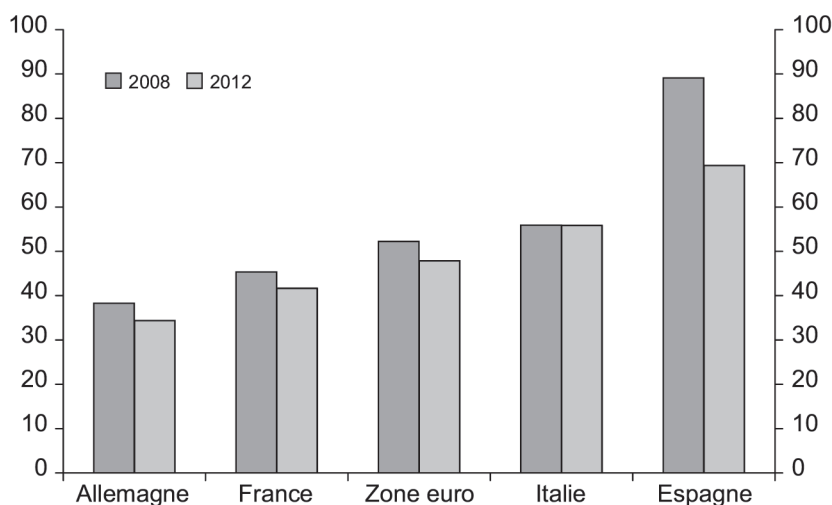
En 2012, les prêts irrécouvrables représentaient 7 % du total des prêts. Les prêts douteux – à savoir le total des prêts irrécouvrables, des prêts de qualité inférieure, des prêts restructurés et des prêts correspondant aux dépassements des plafonds de découverts – s'élevaient à 13,3 % du total des prêts et à environ 240 Md€ au quatrième trimestre 2012. Les prêts irrécouvrables (53 %) et les prêts de qualité inférieure (32 %) sont les deux principaux composants de cet ensemble. Il faut être prudent dans les comparaisons utilisant les chiffres italiens relatifs à la qualité des actifs bancaires au niveau international car les banques italiennes adoptent une définition des prêts douteux bien plus large qu'ailleurs qui inclut les actifs – à savoir, les prêts restructurés – qui continuent à générer des flux positifs de trésorerie pour les créanciers. Par ailleurs, le montant des prêts douteux est structurellement plus important en Italie en raison de la lenteur des procédures de recouvrement. Au quatrième trimestre 2012, le taux d'impayés des prêts aux entreprises atteignait 4 %, ce qui reste inférieur aux pics enregistrés lors de la récession de 1993. Le taux d'impayés des prêts aux ménages se situait à des niveaux bien plus bas (autour de 1,4 %), confirmant ainsi

la relative solidité du secteur. À la fin de 2012, le ratio d'endettement des ménages par rapport au revenu disponible, quoique en légère hausse, était inférieur à 70 % (Bank of Italy, 2013). Selon une étude récemment publiée par la BCE, le pourcentage des ménages détenant un crédit en Italie s'élève à seulement 25 %, contre 47 % en France et en Allemagne (ECB, 2013a).

Les petites entreprises non financières – microentreprises et PME – constituent l'épine dorsale de l'économie italienne. En moyenne, les entreprises du secteur manufacturier en Italie comptent seulement 9 employés, contre 15 en France et 33 en Allemagne. La contrepartie financière d'un tel environnement de production est un fort niveau de dépendance aux prêts bancaires pour le financement des entreprises. Les prêts bancaires représentent plus de deux tiers de la dette financière des entreprises italiennes, contre environ un tiers en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis et la moitié en Allemagne (Panetta, 2013). L'Italie est le seul grand pays dans lequel le ratio entre les prêts bancaires aux sociétés non financières et le PIB n'a pas diminué depuis la première année de récession en 2008. En Italie, on compte 56 euros de prêts bancaires pour 100 euros de PIB nominal. Ce même ratio tombe à 42 euros en France et 34 euros en Allemagne. Comme les études récentes le confirment (ECB, 2013b), une hausse du ratio « dette/actif » a été enregistrée en Italie tout comme en France entre octobre 2012 et mars 2013.

131

Graphique 4
Prêts aux sociétés non financières
(en % du PIB)



Sources : Eurosysteme ; Eurostat.

Le financement des PME est une question stratégique pour l'économie italienne. C'est pour cette raison que depuis le début de la crise, d'importantes mesures ont été prises pour soutenir le crédit aux entreprises, en particulier aux petites entreprises (Visco, 2013). À la fin de 2012, près de 14 Md€ de prêts ont été garantis par le Fonds central de garantie pour les PME, tandis que les deux moratoires approuvés par le gouvernement, l'ABI et les organisations patronales impliquent la suspension des remboursements à hauteur de près de 17 Md€. La Cassa Depositi e Prestiti a mis 18 Md€ à disposition des banques pour des prêts en faveur des PME. Au total, les ressources concernées se montent à environ 3 % du PIB. Soutenir l'accès au crédit constituait l'un des objectifs principaux des mesures anticycliques du gouvernement italien. Ces mesures ont permis d'atténuer les répercussions de la récession sur le système économique. Le refinancement des mesures à l'avenir sera coûteux et nécessite une sélection approfondie en vue d'attribuer efficacement l'aide publique à des initiatives dynamiques et innovantes.

Au-delà du crédit, les PME italiennes doivent être fondamentalement soutenues en matière de liquidité. Au cours des quatre années depuis le début de la récession, les conditions de liquidité des entreprises ont été aggravées par le volume important de créances sur l'administration publique. D'après les dernières estimations, basées sur les chiffres de la fin de 2011, les créances impayées se montent à 90 Md€, soit près de 6 % du PIB. Au début d'avril 2012, en vue de stimuler la demande globale et d'accélérer la reprise économique, le gouvernement a approuvé un décret qui sera mis en œuvre en 2013 et 2014 relatif au paiement d'une part importante (40 Md€) des dettes de l'administration publique. Cette mesure fait suite aux conclusions du Conseil européen du 14 mars 2013 qui a reconnu la nécessité d'une approche différente pour l'assainissement budgétaire, en utilisant la marge disponible au sein du cadre budgétaire actuel de l'Union européenne pour des actions en faveur de la croissance et de l'emploi. Selon les estimations du gouvernement (Ministero dell'Economia e delle Finanze, 2013), l'injection de liquidités due au déblocage des impayés accumulés par l'administration publique envers ses fournisseurs pourrait déjà soutenir la demande au deuxième semestre 2013, avec une relance globale de la croissance économique estimée à 0,5 % du PIB sur la période allant de 2013 à 2014. Réparties sur 2013 et 2014, ces mesures de soulagement exceptionnelles ne devraient pas affecter le processus d'assainissement budgétaire, le déficit budgétaire restant dans la limite de 3 % du PIB, permettant ainsi l'arrêt de la procédure de déficit excessif dont l'Italie fait l'objet depuis décembre 2009.

...à la diversification du financement

En ce qui concerne l'avenir, la diminution du volume de prêts et les problèmes de paiement subis au cours de la récession économique et de la crise financière mettent clairement en évidence le besoin impératif de diversifier structurellement les sources de financement auxquelles ont accès les entreprises italiennes. La forte dépendance aux prêts bancaires doit être atténuée : l'expansion croissante du crédit bancaire est en contradiction avec les facteurs à la fois cycliques et structurels, dont notamment l'augmentation des risques de crédit et des défauts de paiement, la pression du marché pour réduire l'endettement, le coût élevé du financement, les nouvelles réglementations en matière de fonds propres et de liquidité et la faible rentabilité. Des efforts doivent donc être faits pour renforcer le rôle actuellement très limité des marchés financiers italiens dans le financement des entreprises.

L'endettement financier des entreprises italiennes – mesuré par le ratio « dettes financières/dettes financières + fonds propres aux prix du marché » – est d'environ 50 %, ce qui est globalement équivalent au ratio de l'Allemagne et supérieur à celui de la France. Toutefois, ce qui pénalise lourdement l'Italie (Panetta, 2013), c'est le fait qu'environ quatre cinquième des actions sont détenues et échangées en dehors des marchés officiels. La cotation en Bourse se limite à quelques grandes entreprises : si l'on prend uniquement en compte les sociétés non financières, l'Italie ne comptait en 2012 que 230 entreprises cotées, contre environ 700 en France et en Allemagne. Ce qui manque en Italie, c'est une catégorie de « petites » sociétés non financières cotées : l'entreprise médiane en Italie dispose d'une capitalisation boursière de 90 M€, soit le double de la taille médiane enregistrée en France et en Allemagne. La valeur boursière totale des sociétés non financières en Italie est inférieure à 20 % du PIB, contre 75 % en France et 45 % en Allemagne. Par ailleurs, le poids de secteurs plus directement liés à la fabrication reste relativement limité sur le marché boursier italien : d'après les chiffres enregistrés au début d'avril 2013, il s'élève à juste 30 % de la capitalisation totale, contre 59 % en France et 74 % en Allemagne (Servizio Studi BNL, 2013). Outre les actions, le recours au financement obligataire est également limité. L'encours des obligations émises par des sociétés non financières ne dépasse pas 10 % de leurs dettes financières totales. Il a été calculé (Panetta, 2013) qu'en moyenne, seules dix entreprises italiennes ont émis chaque année au cours de la dernière décennie des obligations sur le marché boursier. En 2012, les émissions nettes d'obligations par des sociétés non financières italiennes totalisaient 14 Md€, compensant seulement un tiers de la baisse des prêts bancaires.

Diversifier les sources de financement des entreprises n'est pas simple en temps de récession et dans un cadre largement dominé par les petites et très petites entreprises. Néanmoins, le fait de s'ouvrir à de nouveaux canaux de financement représente désormais un défi majeur pour les entreprises et les banques. Il faut tirer les leçons des échecs passés. Les efforts répétés qui ont été faits pour attirer les entreprises italiennes vers le marché boursier – baisse du coût de l'entrée en Bourse, allègements fiscaux pour l'entrée en Bourse ou émission d'actions et ouverture de segments boursiers dédiés aux petites entreprises innovantes – n'ont donné que des résultats décevants. Une implication directe accrue au sein des marchés financiers ne peut résulter que d'une tendance généralisée vers plus de transparence et de compétitivité dans l'environnement économique et financier global.

Pendant de nombreuses décennies, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980, la petite taille moyenne des entreprises italiennes était plutôt un atout qu'un inconvénient pour l'économie dans son ensemble. Avant la mondialisation et l'arrivée de la monnaie unique, les petites entreprises donnaient à l'économie italienne la flexibilité nécessaire pour surmonter les rigidités et les inefficacités qui freinaient le développement économique, de la bureaucratie à la taxation en passant par les réglementations du marché de l'emploi. C'était l'époque glorieuse des « districts industriels » italiens, dont le financement traditionnel reposait sur les prêts bancaires. Par la suite, après l'entrée de la Chine à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et l'introduction de l'euro, la concurrence féroce des marchés émergents et la fin des dévaluations compétitives ont profondément modifié la donne sur le plan financier et productif. La petite taille n'est plus une source universelle de flexibilité pour l'économie italienne. La mondialisation des chaînes d'approvisionnement et la profonde régression de la demande intérieure ont entraîné une sévère sélection des entreprises qui a également entraîné un changement de perspective sur le plan des relations entre entreprises, banques et marchés boursiers.

Les entreprises et les banques disposent d'une grande latitude pour travailler ensemble en vue de stimuler le recours aux marchés financiers des entreprises italiennes qui sont passées au travers de la récession économique grâce au succès de leur internationalisation : plus de 20 000 entreprises sont activement impliquées dans l'IDE en dehors de l'Italie. Bien plus que d'autres, ces entreprises peuvent tirer des bénéfices de la diversification des sources de financement en s'engageant fermement à améliorer la transparence et l'ouverture envers les investisseurs potentiels ainsi que les autorités de contrôle et les actionnaires minoritaires. Les banques ont toutes les raisons de soutenir une telle tendance, en proposant des services de conseil qui sont indispensables

pour le financement direct des entreprises, peu coûteux en capitaux et en liquidités pour le bilan des banques, et pourraient devenir une nouvelle source stable de produit bancaire. Les banques qui disposent d'une réelle présence à l'étranger peuvent jouer un rôle essentiel pour rendre les entreprises italiennes innovantes à capitalisation moyenne plus visibles aux yeux des investisseurs à long terme tels que les fonds de pension ou les fonds souverains (OECD, 2013a).

Passer d'une diminution du volume de prêts bancaires à un système financier plus articulé sera un défi pour tous. Favoriser l'accès des grandes entreprises aux marchés financiers permettra aux banques de se concentrer davantage sur les petites entreprises, sous réserve d'une sélection attentive des initiatives rentables. Les banques vont pouvoir plus coopérer avec les entreprises en proposant des services qui pourront encourager les petites sociétés à se développer dans le cadre d'un effort général incluant des avantages fiscaux et la simplification administrative. L'aide des banques à la diffusion des « contrats de réseau » (Loi 122/2010) – visant à atténuer le problème de la taille réduite des entreprises tout en maintenant leur droit à prendre des décisions stratégiques de façon indépendante – est une opportunité concrète. Le contrat de réseau constitue une étape préparatoire à des accords entre entreprises pour coopérer dans divers domaines et vise à encourager les entreprises à grossir par des moyens externes, à renforcer leur compétitivité et leur capacité à innover ainsi qu'à s'établir par elles-mêmes sur les marchés internationaux (Bank of Italy, 2012).

135

PERFORMANCE : DES BANQUES STABLES ET COMPÉTITIVES

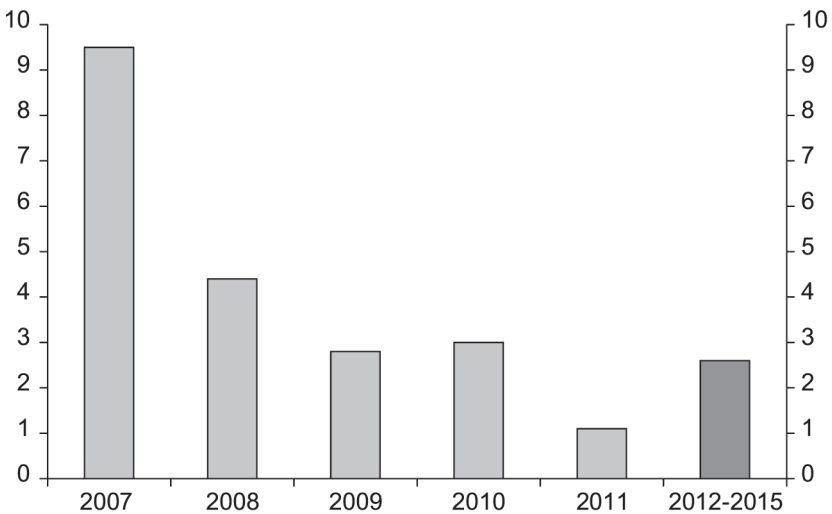
La crise économique et financière ainsi que les changements structurels liés à la mondialisation et à la dématérialisation ont eu un impact négatif sur les performances du système bancaire italien. Les comptes des banques ont été les plus touchés par la récession à double creux qui a fait chuter la rentabilité à des niveaux historiquement bas. Deux récessions en l'espace de cinq ans ont causé des pertes sur prêts significatives alors que la crise de la dette souveraine a rendu plus difficile et plus coûteux le financement auprès des banques « de gros ». Alors qu'il était d'environ 10 % en 2007, le taux de rendement des capitaux propres du système bancaire italien a chuté à 1 % en 2011 et pourrait remonter progressivement à 3 % d'ici à 2015 (Prometeia, 2012)². Le principal motif de la dégradation des bénéfices a été l'envolée des provisions sur prêts douteux et la chute des revenus nets provenant d'intérêts due à la réduction remarquable de l'écart entre taux de prêt et taux de rémunération des dépôts. Ramenés à la valeur totale des actifs, les ajustements de valeur et les dotations aux provisions sur prêts ont doublé, passant de 0,2 % en

2007 à 0,4 % estimés pour 2012 (*id.*). Les revenus nets provenant d'intérêts ont diminué de plus d'un tiers, passant de 1,4 % du total des actifs en 2007 à 0,9 % en 2012.

En plus des effets directs de la crise financière et de la récession économique, les performances du système bancaire italien ont reflété l'effort majeur des banques pour s'adapter aux nouvelles règles visant à promouvoir la stabilité par le biais d'exigences plus élevées en matière de fonds propres (OECD, 2013b). Les banques italiennes ont considérablement augmenté leurs moyens financiers au cours des dernières années. La restructuration de leur capital s'est faite avec une aide publique très limitée : seulement 0,3 % du PIB, contre 1,8 % en Allemagne, 4,3 % en Belgique, près de 6 % en Espagne et plus de 40 % en Irlande (Visco, 2013). Depuis 2007, le ratio de solvabilité core equity tier 1 du système bancaire italien est passé de 7,1 % à 10,4 %. En mars 2013, le FMI a estimé que le renforcement du capital effectué permettait au système dans son ensemble de surmonter des chocs négatifs (IMF, 2013).

Graphique 5
Taux de rendement des capitaux propres du système bancaire italien
(bénéfice net en % du capital et des réserves)

136

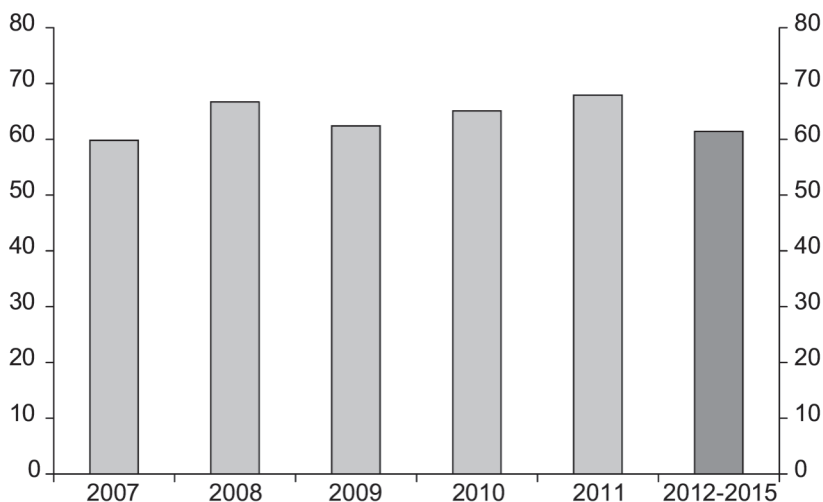


Sources : Banque d'Italie ; Prometeia.

Conformément aux accords de Bâle III, le renforcement du capital représente un résultat majeur pour le système bancaire italien et une condition essentielle à la réalisation d'objectifs stratégiques à moyen

terme. Les exigences plus élevées en matière de fonds propres (cf. graphique 5 ci-contre) ont certainement freiné la rentabilité ces derniers temps, mais permettent aujourd'hui de disposer d'une marge suffisante pour éviter un désendettement généralisé qui pourrait se faire au détriment des emprunteurs tels que les entreprises et les ménages. Sur le long terme, la stabilité va de pair avec la rentabilité. Au même titre que les autres entreprises, les banques italiennes sont confrontées à un défi : renforcer leur compétitivité. Sur le long terme, seules les banques compétitives seront à la fois stables et rentables, solides et en croissance. Le renforcement de la compétitivité devra se faire afin de simplifier la contribution des banques à l'activité économique et de la rendre plus efficace, ce qui reviendra à améliorer leur efficacité opérationnelle. Le ratio « coût/revenu du système bancaire italien » (cf. graphique 6) devra être réduit, compte tenu qu'il a augmenté de 8 points de 2007 à 2011. Il faudra saisir les opportunités de dématérialiser les processus de travail, de rationaliser le réseau de succursales et de faire correspondre l'offre de services et de produits bancaires avec les besoins réels des clients et avec l'objectif macroéconomique de restaurer la compétitivité globale de l'économie italienne ainsi que sa capacité à se remettre de la récession.

Graphique 6
Ratio « coût/revenu du système bancaire italien »
(charges d'exploitation en % du revenu brut)



NOTES

1. Le fonds de solidarité propose aux employés qui optent pour la retraite anticipée une couverture pendant un maximum de soixante mois (cinq ans) grâce aux cotisations volontaires au régime de retraite.
2. L'estimation de 1 % du taux de rendement des capitaux propres du système bancaire italien en 2011 est nette de l'importante dépréciation du fonds de commerce effectuée exceptionnellement cette année par certains grands groupes. Brut de cette dépréciation, le taux de rendement des capitaux propres était négatif.

BIBLIOGRAPHIE

- ABI (Associazione Bancaria Italiana) (2012), *Rapporto 2012 sul mercato del lavoro nell'industria finanziaria*, Bancaria editrice, décembre.
- BANK OF ITALY (2012), *Annual Report: Abridged Version*, Rome, 31 mai.
- BANK OF ITALY (2013), *Economic Bulletin*, avril.
- CERVED GROUP (2013), *Monitor of Bankruptcies, Insolvency: Proceedings and Business Closures in the Fourth Quarter 2012*, février.
- DE BONIS R., POZZOLO A. F. et STACCHINI M. (2012), « The Italian Banking System: Facts and Interpretations », Università degli Studi del Molise, *Economics & Statistics Discussion Paper*, n° 068/12.
- ECB (European Central Bank) (2013a), « The Eurosystem Household Finance and Consumption Survey: Results from the First Wave », *Statistics Paper Series*, avril.
- ECB (2013b), *Survey on the Access to Finance of Small and Medium-Sized Enterprises in the Euro Area*, avril.
- IMF (International Monetary Fund) (2013), « Statement at the End of the IMF Financial Sector Assessment Program (FSAP) Mission to Italy », communiqué de presse, n° 13/94, 26 mars.
- MCKINSEY (2012), *The Triple Transformation: Achieving a Sustainable Business Model*, 2nd McKinsey Annual Review on the Banking Industry, octobre.
- MINISTERO DELL'ECONOMIA E DELLE FINANZE (2013), *Documento di Economia e Finanza*, avril.
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development) (2013a), *The Role of Banks, Equity Markets and Institutional Investors in Long-Term Financing for Growth and Development*, rapport pour le sommet du G20, février.
- OECD (2013b), *Italy, étude économique*, mai.
- PANETTA F. (2013), « Banks, Finance, Growth », rencontres organisées par l'Associazione per lo Sviluppo degli Studi di Banca e Borsa en collaboration avec l'Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano, « Beyond the Crisis: What Lies in Store for Italian Banks? », Pérouse, 23 mars.
- PROMETEIA (2012), « Recupero dell'efficienza operativa e ristrutturazione dei costi: la sfida dei prossimi anni », *Previsione dei bilanci bancari*, octobre, pp. 65-75.
- SARCINELLI M. (1997), *Capitalismo, Mercati, Banche*, Esperienze, Cantiere Italia.
- SERVIZIO STUDI BNL (2013), « Il contesto economico: alcuni numeri », mimeo, avril.
- VISCO I. (2013), « Effective Reforms Needed for Balanced and Rapid Growth of the Italian Economy », discours du gouverneur de la Banque d'Italie aux rencontres annuelles d'ASSIOM FOREX, Bergamo, 9 février.